

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT LOT

COMMUNE de CREMPS

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le 10 mars à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, maire.

Présents : 11

Mesdames, Messieurs, Claude CONQUET, Joseline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Agnès LERIS, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE, Laurence CASTELNAU, Catherine LACAZE, Michel MAROT

Monsieur Arnaud TAILFER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 04 mars 2026,
Nomination du secrétaire de séance,
Vote du CFU 2025,
Affectation du résultat,
Informations diverses,
Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 04 mars 2026.

Le procès-verbal a été voté à l'unanimité.

Nomination du secrétaire de séance : Arnaud TAILFER

Présentation et vote du CFU 2025.

Le CFU est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	175 003,28	0,00	29 841,87	0,00	204 845,15
Opérations exercice	200 685,13	247 559,29	63 170,30	39 704,63	263 855,43	287 263,92
Total	200 685,13	422 562,57	63 170,30	69 546,50	263 855,43	492 109,07
Résultat de clôture		221 877,44		6 376,20		228 253,64
Restes à réaliser	0,00	0,00	40 000,00	30 752,00	40 000,00	30 752,00
Total cumulé	0,00	221 877,44	40 000,00	37 128,20	40 000,00	259 005,64
Résultat définitif		221 877,44	2 871,80			219 005,64

Mme le Maire, Nathalie RICARD, se retire et ne prend pas part au vote.

Le CFU 2025 est adopté à l'unanimité des présents par les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux comme mentionné ci-dessus.

Affectation du résultat.

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 221 877,44

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	175 003,28 €
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	104 747,79 €
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	46 874,16 €
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	221 877,44 €
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	221 877,44 €
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	2 871.80
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	219 005,64 €
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

L'affectation du résultat (ci-dessus) a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Le résultat reflète une situation financière saine et équilibrée qui permet d'envisager un avenir serein.

Organisation du bureau de vote.

Les élus ont validé la proposition de permanence du bureau de vote pour les élections municipales du dimanche 15 mars 2026. Celui-ci sera ouvert de 8h à 18h.

Présidente : RICARD Nathalie (8 h 00 – 18 h 00)

Suppléante : COURNEDE Joseline (13 h 00 – 18 h)

8 h 00 – 10 h 30	Hélène DANIELS Pierre MAUNAND Annie BAREL Michel MAROT Catherine LACAZE Olivier VIALETTE
10 h 30 – 13 h 00	Laurence CASTELNAU Pascal PERROT Lydie GILES Arnaud TAILFER
13 h 00 – 15 h 30	Olivier FRAYSSINET Delphine STORELLI Claude CONQUET Dominique DURAND
15 h 30 – 18 h 00	Jérôme POUZERGUES Sarah CONQUET Agnès LERIS Véronique MOLES

Retour à 18h pour le dépouillement

Scrutateurs : Véronique MOLES – Julien VANDERHAESEN

Observateur : Hélène DANIELS

Informations diverses.

Travaux : Création d'un drain sur le chemin aux abords du lac Fraysse pour éviter une retenue d'eau qui endommage le chemin récemment refait. Le devis de la société RIVIERE a été retenu à l'unanimité pour un montant de 4 082,40 € TTC.

Accompagnatrice transport scolaire.

Mme Marie-Thérèse GLINEL a pris ses fonctions le lundi 9 mars 2026. Elle sera présente dans le bus le matin et le soir. Ses missions sont les suivantes :

Accompagnement et surveillance des enfants durant le transport scolaire.

Aider les enfants à monter et descendre du bus en toute sécurité au moment des arrêts.

Assurer la surveillance à l'intérieur du bus et faire appliquer les règles de sécurité selon la

charte de transport.

Un courrier va être envoyé à tous les parents pour les informer de ce nouveau service et les sensibiliser à mettre leurs enfants au bus en toute sérénité et sécurité de façon à pérenniser cet emploi.

Mme le Maire a informé le transporteur et la Région. Celle-ci va être contactée pour la signature de la convention de partenariat et la demande d'aide financière pour cet emploi.

Questions diverses.

Adresse postale : la Mairie a fourni, aux candidats se présentant aux élections municipales, une liste des électrices et électeurs sur la commune de Cremps. Ce fichier a été récupéré sur le Portail Répertoire Electoral Unique. Quelques anomalies d'adresses ont été relevées par un élu. Il est nécessaire que chacun vérifie sur son compte service public.fr le bon enregistrement de ses coordonnées postales.

La séance est levée à 21h30.

Nathalie RICARD
Le Maire



Arnaud TAILFER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.